Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 8670584
Centre d'intérêt: 620

Les Services aux étudiants au collégial privé / André Asselin... [et al. ; pour la] Commission des directeurs des services aux étudiants / animateurs de vie étudiante, Association des collèges du Québec. -- Montréal : L'Association, 1982.
9 f. ; 28 cm.

Vedette(s)-secondaire(s): Association des collèges du Québec. Commission des directeurs des services aux étudiants et animateurs de vie étudiante

Descripteur(s): Services aux étudiants * Collège privé * Collégial (Ordre d'enseignement)

La formation intégrale des étudiants de collège, formation qui vise non seulement le savoir et le savoir-faire, mais aussi le savoir-vivre dans ses dimensions physique, spirituelle, culturelle et sociale ne s'acquiert pas uniquement dans les salles de cours, mais dans le milieu de vie global qu'est le collège, milieu de vie structuré et animé par les Services aux étudiants. Le document attire l'attention sur la finalité des Services aux étudiants, sur les objectifs particuliers qu'ils poursuivent et sur l'ensemble des moyens qu'ils peuvent mettre en oeuvre pour faire du collège un véritable milieu de vie, un lieu privilégié d'épanouissement total de la personne. Il souligne aussi le rôle de premier plan que peut jouer un directeur de services aux étudiants dans la vie d'un collège.

Type de document: r

0867058

EDUQ 8670584

LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

AU COLLÉGIAL PRIVÉ

Commission des directeurs des services aux étudiants/ animateurs de vie étudiante

Association des collèges du Québec (A.C.Q.)

Octobre 1982

ACQ

Association des collèges du Québec
1940, boulevard Henri-Bourassa est, Montréal (Québec) H2B 1S2 – Tél.: 381-8891

PRÉFACE

On n'en a jamais fini de réfléchir et de discuter sur la mission de l'école. Des vues radicales et simplificatrices sont proposées parfois. L'une d'elles consiste à considérer les écoles élémentaires et secondaires comme les lieux de la formation générale de la personne, alors que le collège et l'université se préoccuperaient uniquement de la formation plus spécialisée conduisant progressivement à l'exercice de la profession. Dans la même foulée, on réduit parfois le collège à un simple service d'enseignements variés, plus ou moins intégrés dans un tout.

Il n'est pas possible de souscrire à cette dernière conception. Il est vrai que l'école est, par priorité, le lieu de la formation de l'esprit, plus particulièrement encore aux niveaux collégial et universitaire. Mais le jeune qui fréquente le collège n'est pas qu'une intelligence pure, qu'on pourrait entreprendre de former sans considération des autres besoins de la personne. Le document que j'ai eu le plaisir de lire fournit une liste assez impressionnante de ces autres besoins.

Cette liste comporte-t-elle beaucoup de nouveautés ? Peut-être pas et c'est là, je crois, ce qui fait son intérêt. En la lisant, je me suis rappelé mes propres études collégiales. Qu'est-ce qui a le plus compté pour moi ? Je ne puis nier ni l'importance de quelques cours, donnés parfois par d'excellents maîtres, ni le profit tiré de certains travaux proprement scolaires. Mais n'ai-je pas profité tout autant, et parfois davantage, des autres services ou activités du collège que je fréquentais : théâtre, journalisme étudiant, initiation à la grande musique par un club musical, chorale, cercle d'échanges littéraires, activités de plein air, responsabilité d'un groupe scout, lieux d'approfondissement religieux, moments d'information et de réflexion vocationnelle ?

Convient-il d'appeler tout cela « para-scolaire », comme on l'a fait si longtemps ? Je n'en suis pas sûr, puisqu'il s'agit de services et d'activités qui s'inscrivent de plain pied dans l'école, étant suggérés et réclamés par une conception humaine et réaliste du collège.

Ce document comporte quelques références, encore timides, à l'éducation aux valeurs. On peut y voir une semence qu'il conviendrait d'entretenir. C'est ma conviction que l'éducation aux valeurs intéresse le collège autant que les niveaux inférieurs de l'école. Après tout, n'est-ce pas au collège que commence à prendre forme et consistance le projet de vie qu'on se donne ou qu'on essaye de se donner ? Et est-il possible de se donner un projet de vie sans s'imposer une certaine élucidation des principales valeurs qui l'inspireront ?

[*] *André Naud*
25 mars 1982

---

[*] *Monsieur André Naud est actuellement professeur à la Faculté de Théologie de l'Université de Montréal. Il a été président du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation de 1971 à 1975. Il est co-auteur de «L'esquive, l'École et les valeurs», Québec, 1978.*

PRÉSENTATION

Les collèges privés existent. Ils dispensent un enseignement de qualité et assurent une formation intégrale des jeunes, une formation qui vise non seulement le savoir et le savoir-faire, mais aussi le savoir-vivre dans ses dimensions physique, spirituelle, religieuse, culturelle, affective et sociale. Cette formation, ce n'est pas uniquement dans les salles de cours que les étudiants peuvent l'acquérir, mais dans le milieu de vie global qu'est le collège, dans un milieu de vie structuré et animé par les Services aux étudiants. Ainsi, des Services aux étudiants bien organisés créent un climat qui favorise l'efficacité de l'enseignement.

Le présent document veut attirer l'attention sur la finalité des Services aux étudiants, sur les objectifs particuliers qu'ils poursuivent et sur l'ensemble des moyens qu'ils peuvent mettre en oeuvre pour faire du collège un véritable milieu de vie, un lieu privilégié d'épanouissement total de la personne. Nous croyons aussi utile de souligner le rôle de premier plan que peut jouer un directeur des Services aux étudiants dans la vie d'un collège.

Le texte a été préparé par quatre directeurs des Services aux étudiants et approuvé par la Commission des directeurs des services aux étudiants et animateurs de vie étudiante de l'Association des collèges du Québec (A.C.Q.).

André Asselin,
Collège Mérici

Marc Labbé,
Séminaire de Saint-Georges de Beauce

André Sansfaçon,
Collège Marie-Victorin

Zénon Soucy,
Collège André-Grasset

1. Finalité des Services aux étudiants

La finalité des Services aux étudiants se définit en fonction de besoins qui touchent à la vie même des jeunes.

Un collège a besoin de Services aux étudiants pour créer et entretenir les conditions de vie qui assurent l'épanouissement total de la personne. C'est dans le cadre des activités offertes par les Services aux étudiants que les jeunes s'expriment et s'affirment dans leur individualité propre et apprennent en même temps le respect d'autrui. C'est là qu'ils peuvent faire l'apprentissage d'une vie communautaire fondée sur le dialogue, l'échange et le partage. C'est là qu'ils ont une chance de réaliser la synthèse des divers enseignements qu'ils reçoivent, de concilier les opinions divergentes qu'il leur est donné d'entendre et de faire le lien entre les disciplines qu'on leur enseigne et la réalité qu'ils doivent vivre. Des jeunes sont en quête d'un sens à donner à leur vie : l'engagement concret, dans diverses sphères d'activité, que permettent les activités proposées par les Services aux étudiants ne peut que les aider à se trouver et à trouver la voie où ils se réaliseront pleinement.

Telle est la perspective selon laquelle les Services aux étudiants entendent formuler leurs objectifs.

2. Objectifs

2.1 Assurer une bonne qualité de vie au sein du collège

Les Services aux étudiants se donnent comme premier objectif d'assurer, dans un collège, des conditions de vie qui favorisent le développement harmonieux de la personne aux plans physique, affectif, social, culturel, spirituel et religieux.

2.2 Donner aux étudiants, par le biais d'activités multiples et diversifiées, l'occasion de faire l'apprentissage de la vie et de cultiver les valeurs qui lui donnent son sens

Parmi ces valeurs, la gratuité devrait avoir une place d'honneur. Dans notre monde occidental, où les notions d'utilité, de rendement et de bénéfice semblent vouloir inspirer toute l'activité humaine, il est important que les jeunes apprennent à s'engager en dehors de toute recherche de profit personnel immédiat. La finalité de leur agir ne doit pas être ordonnée d'abord à l'AVOIR, mais avant tout à l'ÊTRE.

L'ouverture à autrui, qui suppose un véritable souci de droiture et de justice, sera aussi cultivée dans les activités étudiantes. Des jeunes, pour un bon nombre, assumeront des responsabilités importantes dans la société. Ils doivent commencer dès maintenant à faire l'apprentissage d'un comportement exempt d'égoïsme, respectueux des droits des autres et empreint de loyauté.

2.3 Fournir aux étudiants l'occasion d'exercer leurs sens de l'initiative, de l'organisation, de la communication, et de faire l'apprentissage de l'autonomie

Les activités proposées par les Services aux étudiants devront notamment permettre aux jeunes d'exercer leur créativité et leur sens de la responsabilité.

La créativité est une valeur précieuse dans une société comme la nôtre où le « déjà tout fait » sévit partout, où il semble y avoir de moins en moins à faire, à découvrir, à réaliser. C'est la créativité qui mettra les jeunes à même d'échapper à la multiplicité des besoins artificiels créés par la société de consommation.

Le sens de la responsabilité tend à se perdre dans notre société de plus en plus axée vers le collectif et où l'individu vit dans l'anonymat. Les Services aux étudiants veulent multiplier les occasions où un étudiant peut assumer l'organisation et la marche d'une activité. Ils espèrent ainsi former des hommes et des femmes qui ne se contenteront pas de jouer un rôle passif dans la communauté et qui seront capables de construire une société au service de leurs frères humains.

2.4 Collaborer aux objectifs pédagogiques du collège dans son ensemble

Les Services aux étudiants n'entendent pas former une entité à part dans le collège et poursuivre une activité parallèle qui mobiliserait les énergies aux dépens du projet scolaire proprement dit. Les Services aux étudiants ont pour objectif de collaborer, dans une perspective de complémentarité, à l'oeuvre éducative qui se poursuit dans l'ensemble du collège.

2.5 Assurer un lien avec l'extérieur

Les Services aux étudiants veulent assurer un lien avec l'extérieur en fournissant aux étudiants les informations nécessaires pour les éveiller aux différentes réalités du monde qui les entoure. Le collège n'est pas un milieu fermé sur lui-même et c'est dans une optique de participation et de communication qu'il établit divers échanges avec d'autres collèges et communautés environnantes.

3. Le champ d'action des Services aux étudiants

Nous dresserons maintenant le tableau des services qu'un collège soucieux de créer un bon milieu de vie devrait offrir à côté de l'enseignement. Il est bien évident que tous les collèges ne peuvent offrir tous les services et activités que nous énumérons. Tous les collèges devraient cependant grouper sous une même direction — ainsi que notre tableau veut le suggérer — les services et les activités qui ne sont pas directement reliés à la vie pédagogique ou à l'administration générale. C'est de cette façon qu'on évitera l'éparpillement et l'inefficacité qui en découle, et qu'on enlèvera à plusieurs services essentiels le caractère administratif qui tendrait à les dépersonnaliser.

Les Services aux étudiants peuvent se diviser en trois grandes catégories : les services d'animation, les services d'aide individuelle et les services de vie communautaire.

3.1 Services d'animation

Il s'agit de services qui s'adressent aux étudiants en tant que collectivité et qui impliquent en majeure partie des activités de groupe. C'est dans ce champ particulier que les étudiants ont le plus d'occasions de prendre des initiatives, d'assumer des responsabilités, de faire l'apprentissage du leadership. Un collège où les services d'animation sont bien organisés et font une large place à l'engagement personnel des étudiants est une véritable école de vie.

3.1.1 Service des sports

Ce service organise ou encadre toutes les activités qui ont pour but de maintenir la bonne condition physique chez les étudiants; qu'il s'agisse d'activités sportives proprement dites, d'activités de sensibilisation à la santé, d'activités liées au conditionnement physique, aux loisirs de plein air, etc... Les activités sportives peuvent être de sport individuel ou de sport d'équipe, de sport de compétition (locale ou intercollégiale) ou de simple loisir.

3.1.2 Service de la pastorale

Le service de la pastorale a pour but de favoriser chez les étudiants l'apprentissage d'un vécu spirituel et religieux. On y trouve des activités de sensibilisation et de communication (conférences, rencontres, diffusion d'information sous des formes diverses), de ressourcement (ateliers de méditation, veillées spirituelles, week-ends — ou camps — de prière, de réflexion et d'échanges), activités d'engagement religieux (prière, célébrations liturgiques, événements soulignant les grandes fêtes chrétiennes, témoignage vivant), et des activités de partage (campagnes de charité, visite des pauvres, des malades, des vieillards). Les étudiants doivent pouvoir trouver au service de la pastorale le counseling spirituel et religieux correspondant à leurs besoins.

3.1.3 Service du socio-culturel

Le service du socio-culturel a pour objectifs de promouvoir la culture et la vie sociale.

Ce service regroupe des activités multiples, qui vont des ateliers de musique, de théâtre, etc. à la présentation de concerts, de films, de spectacles, d'organisation d'activités de détente et d'activités de formation à caractère communautaire.

C'est à ce service que se fait la coordination de tous les événements à caractère social, artistique ou culturel qui ont lieu au collège.

3.2 Services d'aide individuelle

Les Services aux étudiants peuvent offrir toute une gamme de services d'aide individuelle. Nous ne mentionnons que les principaux.

3.2.1 L'aide financière, qui consiste à assurer aux étudiants l'accès aux prêts et bourses offerts par le gouvernement, à distribuer les bourses accordées par l'institution à dépanner financièrement, au besoin, les étudiants en difficulté et à conseiller les étudiants dans l'élaboration de leur budget.

3.2.2 Le service de santé : présence d'une personne qui donnera aux étudiants les soins, les conseils et l'information dont ils ont besoin, qui les orientera le cas échéant vers les soins professionnels requis dans leurs cas; consultations offertes par un médecin; vaccination, collecte de sang pour la Croix-Rouge, etc.

3.2.3 Le service de placement, où l'on aide les étudiants à se trouver du travail à temps partiel, un emploi de vacances ou même un emploi permanent.

3.2.4 L'aide psychologique, au moyen du counseling et du travail d'information.

3.2.5 Le service d'information scolaire et professionnelle, qui renseigne les étudiants sur les carrières et les professions qui s'offrent à eux, sur les programmes d'études qui y mènent, qui entretient des rapports avec les universités et les écoles spécialisées et qui aide les étudiants à s'inscrire dans ces établissements.

3.2.6 Le service d'orientation professionnelle, qui apporte à certains étudiants une aide spécialisée dans le choix d'une orientation correspondant à leurs goûts, à leurs aptitudes et à leur personnalité.

3.3 Services de vie communautaire

Les services de vie communautaire ont trait à ce qu'on appelle, en langage littéraire, le gîte et le couvert.

3.3.1 Logement sur le campus

Il ne s'agit pas seulement de louer des chambres, mais de créer dans les résidences un milieu de vie propice à l'étude et à l'épanouissement personnel, d'y maintenir l'ordre et le calme tout en y assurant un climat de vie agréable et stimulant.

3.3.2 Logement hors campus

Les étudiants qui ne peuvent trouver de chambre au campus ou qui préfèrent vivre en ville doivent pouvoir trouver au collège les renseignements qui leur permettront de trouver à se loger à bon compte. Il faut faire une liste des logements disponibles près du collège, avec les renseignements et les commentaires s'y rapportant, et la maintenir à jour.

3.3.3 Service alimentaire

Un contrôle constant est nécessaire pour que les repas servis aux étudiants soient bien apprêtés, conformes aux règles élémentaires de la diététique et offerts à un prix convenable. La même surveillance doit s'exercer sur les distributeurs placés ici et là dans le collège. Il faut utiliser tous les moyens possibles pour faire l'éducation des étudiants en ce qui touche leur manière de s'alimenter.

4. Rôle et responsabilité du directeur des Services aux étudiants

Le tableau que nous avons présenté dans les pages qui précèdent peut donner une idée des responsabilités du directeur des Services aux étudiants. Il est bien entendu que celui-ci n'est pas seul à tout faire, que toutes ces activités, tous ces services que nous avons énumérés impliquent l'existence d'un personnel d'animateurs spécialisés et de secrétaires qui sont beaucoup plus que des réceptionnistes ou des sténodactylos. Mais il appartient au directeur des Services aux étudiants d'animer et de coordonner toute cette action.

Le directeur des Services aux étudiants occupe une place de premier plan dans la structure administrative du collège. Il doit donc posséder les qualités d'un bon administrateur, mais il doit s'affirmer avant tout comme un animateur, un leader. Il doit faire équipe avec ses collaborateurs, définir avec eux les objectifs à poursuivre et être présent à tout ce qui se fait dans le domaine de sa responsabilité. Il doit, vis-à-vis des étudiants, faire preuve d'une disponibilité totale; il doit être à l'écoute de toutes les attentes, être sensible à toutes les plaintes, ouvert à toutes les suggestions.

S'il sait animer son équipe et être activement présent à tous les aspects de la vie étudiante, le directeur des Services aux étudiants contribuera de façon déterminante à créer au collège l'atmosphère qui en fera un milieu de vie sain, dynamique et stimulant.

CONCLUSION

Nous espérons que le présent document aura pour effet de mobiliser les sympathies et les efforts au profit de services sans lesquels un collège ne peut remplir efficacement sa mission éducative, sans lesquels il n'est qu'une «boîte à cours». Ce n'est pas ce genre de collège que nous voulons maintenir.

Nous avons préparé un document plus détaillé traitant de l'organisation opérationnelle des Services aux étudiants. Comme il s'adresse de façon plus particulière aux principaux intervenants des Services aux étudiants, nous avons jugé plus pratique de ne pas l'inclure dans le présent document. Les personnes intéressées peuvent en faire la demande en s'adressant à

L'Association des collèges du Québec
1940, boulevard Henri-Bourassa est
Montréal, PQ
H2B 1S2

ANNEXE

LISTE DES COLLÈGES MEMBRES DE L'A.C.Q.

MONTRÉAL
Collège ANDRÉ-GRASSET
Tél. : (514) 381-4293
Collège FRANÇAIS
Tél. : (514) 272-0754
Collège JEAN-DE-BRÉBEUF
Tél. : (514) 342-1320
Collège MARGUERITE-BOURGEOYS
Tél. : (514) 487-2420
MARIANOPOLIS
Tél. : (514) 931-8792
Collège MARIE-VICTORIN
Tél. : (514) 325-0150
Collège de secrétariat NOTRE-DAME
NOTRE DAME SECRETARIAL
COLLEGE
Tél. : (514) 935-2531
Collège O'SULLIVAN
Tél. : (514) 866-4622
Collège SAINT-JEAN-VIANNEY
Tél. : (514) 648-3821
Collège STANISLAS
Tél. : (514) 273-9521
Institut TECCART
Tél. : (514) 526-2501
École de musique
VINCENT-D'INDY
Tél. : (514) 735-5261

L'ASSOMPTION
Collège de L'ASSOMPTION
Tél. : (514) 589-5621

QUÉBEC
Collège BART
Tél. : (418) 522-3906
Collège MÉRICI
Tél. : (418) 683-1581
PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC
Tél. : (418) 692-3981

LÉVIS
Collège de LÉVIS
Tél. : (418) 837-4544

CAP-ROUGE (QUÉBEC)
Campus NOTRE-DAME-DE-FOY
Tél. : (418) 872-8041
Séminaire SAINT-AUGUSTIN
Tél. : (418) 872-0954

SAINT-GEORGES DE BEAUCE
Séminaire de Saint-Georges
Tél. : (418) 228-8896

SHERBROOKE
Séminaire de Sherbrooke
Tél. : (819) 563-2050

TROIS-RIVIÈRES
Collège LAFLÈCHE
Tél. : (819) 375-7346

NICOLET
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MUSIQUE
Tél. : (819) 293-2011

DRUMMONDVILLE
Collège d'affaires ELLIS
Tél. : (819) 477-3113